

S.E.P.E des échasses
ALTERRIC SARL
134 rue de Beauvais
60280 Margny-lès-Compiègne

Le 15 mars 2023

Object : Document établissant la conformité du projet aux documents d'urbanisme

En tant que directeur de la SEPE des échasses, j'atteste par la présente de la conformité du projet des Echasses aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune de Le-Mesnil-sur-Bulles.

En application de l'article L 124-2 du Code de l'Urbanisme, la commune de Le-Mesnil-sur-Bulles détient un plan local d'urbanisme. Le parc éolien des Echasses est situé en secteur agricole où les équipements d'intérêt collectif sont autorisés. Le parc éolien est par ailleurs situé à plus de 500 m des habitations.

Directeur de la S.E.P.E des échasses
Christof Buttner

